



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan u tipatshimunuau

Avis de consultation

Règlement sur les transferts de bande

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan mène actuellement une consultation afin de recueillir les commentaires des membres de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh concernant l'adoption d'un nouveau Règlement sur les transferts de bande. Le premier outil définissant le processus de traitement des transferts de bande remonte à 1985. Le Guide sur les transferts de bande qui est actuellement en vigueur avait quant à lui été adopté en 2004 et révisé en 2011.

Le projet de règlement est disponible sur le site Web www.mashteuiatsh.ca ainsi qu'à la réception de l'édifice principal de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, 1671, rue Ouiatchouan, et à la bibliothèque communautaire, 77, rue Uapakalu, à Mashteuiatsh. Les commentaires écrits peuvent être acheminés au plus tard le **vendredi 31 janvier 2020 à 16 h** à l'attention de :

M^{me} Anne Casavant
Conseillère au service à la clientèle
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan
1671, rue Ouiatchouan, Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0
Téléphone : 418 275-5386, poste 1439
Courriel : anne.casavant@mashteuiatsh.ca

Les personnes qui désirent obtenir plus amples renseignements ou de l'assistance pour formuler leurs commentaires peuvent aussi s'adresser à M^{me} Casavant.

Tous les Pekuakamiulnuatsh sont invités à participer à la consultation. Les commentaires recueillis pourront servir à bonifier le projet de règlement en vue de son adoption par Katakuhimatsheta (Conseil des élus) prévue en février 2020.

Mise en place de l'autorité compétente pour l'adoption et la tutelle coutumières des Pekuakamiulnuatsh

Suivant un appel public de candidatures, Katakuhimatsheta (Conseil des élus) a officiellement désigné, par voie de résolution, les membres de la communauté qui font désormais partie de l'autorité compétente pour l'adoption et la tutelle coutumières des Pekuakamiulnuatsh.

Rappelons que deux postes étaient à pourvoir au sein de cette autorité compétente, dont un poste pour un aîné de Mashteuiatsh, outre un membre de l'unité Protection de l'enfance et de la jeunesse identifié pour en faire partie. Il s'agit de M. Gilbert Courtois, M^{me} Stéphanie Gabriel-Fortin, M^{me} Carole Connolly (substitut) et M^{me} Caroline Duchesne, représentante de Santé et mieux-être collectif.

AUTORITÉ COMPÉTENTE
POUR L'ADOPTION
ET LA TUTELLE
COUTUMIÈRES DES
PEKUAKAMIULNUATSH

Comme on le sait, l'adoption et la tutelle coutumières sont pratiquées par les peuples autochtones depuis des millénaires.

Cette autorité compétente a comme rôle d'attester l'adoption et la tutelle coutumières en s'assurant du respect des coutumes et des traditions des Pekuakamiulnuatsh, du consentement des parties impliquées et de l'intérêt de l'enfant, selon la volonté de Katakuhimatsheta et conformément à la loi n° 113 de l'Assemblée nationale du Québec qui reconnaît officiellement les effets de l'adoption et de la tutelle coutumières.

Il est prévu que l'autorité compétente présente annuellement un bilan de ses activités à Katakuhimatsheta.



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan u tipatshimunuau

Obtention du certificat du Système de gestion financière de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh

Parmi les faits saillants de l'année 2019 figure l'obtention du certificat du Système de gestion financière (SGF) de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh. Celui-ci a été approuvé le 23 juillet 2019 par le conseil d'administration du Conseil de gestion financière des Premières Nations. Il s'agit de la première certification au Québec.

La certification du SGF montre qu'une Première Nation a instauré de saines pratiques en matière de gouvernance et de finances. Elle confirme que les divers encadrements développés en lien avec la Loi sur l'administration financière sont conformes aux exigences en la matière. Il s'agit d'un travail colossal qui a été réalisé grâce au professionnalisme et aux compétences des équipes de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pendant plusieurs mois.

Par ailleurs, la certification du SGF permet également aux Premières Nations d'effectuer des emprunts auprès de l'Administration financière des Premières Nations (AFP) à des taux avantageux.

Rappelons que tout le travail réalisé a aussi permis d'obtenir une nouvelle forme de financement de la part de Services aux Autochtones Canada, soit une subvention d'une durée de 10 ans permettant une meilleure flexibilité et gestion à long terme, tout en assurant la transparence envers notre population, la reddition de comptes et la saine gouvernance des fonds publics.

Accès Transport

Service de transport Mashteuiatsh - Roberval

Le service Accès Transport est disponible depuis décembre à Mashteuiatsh, pour tous ceux et celles qui désirent se rendre à Roberval à peu de frais.

Peu avant les fêtes, vous avez reçu un dépliant explicatif qui comprend un plan identifiant les 35 bornes disponibles à Mashteuiatsh. Tout ce que vous avez à faire, c'est d'abord de devenir membre d'Accès Transport au coût de 5 \$. Par la suite, pour 5 \$ par personne, vous pouvez vous déplacer à Roberval, à partir de Mashteuiatsh, vers une borne d'intérêt identifié à cet effet, soit l'hôpital, Stagem, le Carrefour Jeannois, la Plaza Roberval et la Cité étudiante. Vous pouvez également vous servir de ce service pour un retour à Mashteuiatsh.

Composez maintenant le 418 679-0333 pour avoir votre carte de membre et retenez le 418 275-2222 pour bénéficier de l'un ou l'autre des trajets identifiés dans le dépliant. Il suffit de réserver votre transport au moins une heure à l'avance.

Pour plus d'information, consultez le site Web accestransport.com. Bonne route!

